

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2023

MAINTENANT PROVISOIREEMENT UN DISPOSITIF DE PLAFONNEMENT DE
REVALORISATION DE LA VARIATION ANNUELLE DES INDICES LOCATIFS - (N° 1348)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 36

présenté par

M. Guy Bricout, Mme Descamps, M. Lenormand, M. Morel-À-L'Huissier et M. Naegelen

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.